

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

PROJET DE DELIBERATION

---

Séance du 20 novembre 2025

DCM N° 25-11-20-1

**Objet : Rapport sur la situation de la Ville de Metz en matière de développement durable.**

Le rapport sur la situation de la Ville de Metz en matière de développement durable répond aux exigences de la loi Grenelle 2 et à son décret d'application du 17 juin 2011 demandant aux collectivités de plus de 50 000 habitants l'établissement annuel d'un tel rapport.

Il doit être axé sur les cinq finalités de développement durable inscrites à l'article L 110-1 du Code de l'Environnement, et comporter d'une part, le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, et d'autre part, le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

La Ville de Metz a souhaité s'inscrire dans la dynamique des Villes en Transition en cohérence avec les 17 objectifs de développement durable définis par l'ONU dans le cadre de l'Agenda 2030.

Ainsi, le rapport, basé sur des données consolidées couvrant l'année 2024, présente les résultats des objectifs que s'est fixée la Ville de Metz en matière de transition écologique à l'horizon 2026 et 2030.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, pris notamment en ses articles L 2311-1-1 et D 2311-15,

**VU** la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 » rendant obligatoire pour la Ville de Metz la rédaction d'un rapport annuel d'évaluation de sa situation en matière de développement durable,

**VU** le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 d'application de la Loi Grenelle 2,

**VU** le programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée Générale des Nations Unies,

**CONSIDERANT** que l'évaluation des politiques de développement durable menées par la Ville de Metz est une obligation légale et qu'elle doit être présentée préalablement au débat sur le projet de budget,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**PREND ACTE** de la présentation du présent rapport sur la situation de la Ville de Metz en matière de développement durable et de la tenue du débat.

Service à l'origine de la DCM : Transition énergétique et économie circulaire  
Commissions : Commission Transition Ecologique et Cadre de Vie, Réunion de travail  
Référence nomenclature «ACTES» : 8.8 Environnement



Rapport sur la situation de la Ville de Metz en matière de

# DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE



2024/2025



# GLOSSAIRE

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie  
 AERHO : Association espaces de rencontres entre les hommes et les oiseaux.  
 AFAEDAM : Association Familiale pour l'Aide aux Enfants Déficients de l'Agglomération Messine  
 AFNOR : Association française de normalisation  
 AGURAM : Agence d'urbanisme d'agglomérations de Moselle  
 AMI : Appel à manifestation d'intérêt  
 AVPU : association des villes pour la propreté urbaine  
 BOE : Bénéficiaire de l'obligation d'emploi  
 CCAS : Centre communal d'action sociale  
 CLAJJ : Comité local autonome pour le logement des jeunes  
 CO2 : Dioxyde de carbone  
 CPEPESC : Commission de protection des eaux, du patrimoine, de l'environnement, du sous-sol et des

chiroptères de Lorraine  
 CTAI : contrat territorial d'accueil et d'intégration  
 CPN Les coquelicots : Connaitre et protéger la nature Les coquelicots  
 EMERGE : Eco manifestations réseau Grand-Est  
 ESAT : Établissement et service d'aide par le travail  
 ESS : Economie sociale et solidaire  
 ETP : Équivalent Temps Plein  
 FIPHPF : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique  
 GES : Gaz à effet de serre  
 GWh : Giga Watt par heure  
 HQE : Haute qualité environnementale  
 HVE : Haute valeur environnementale  
 INECC : Centre de ressources pour le développement des pratiques chorales et vocales  
 IRVE : Infrastructure de recharge pour véhicules électriques  
 ISO : Organisation internationale de normalisation

MWh : Méga Watt par heure  
 NOx : Oxydes d'azote  
 ODD : Objectifs de développement durable  
 ONU : Organisation des nations unies  
 PCAET : Plan climat air énergie territorial  
 PM : Particules fine  
 QSE : Qualité sécurité environnement  
 SERM : Syndicat des eaux de la région messine  
 SO2 : Dioxyde de soufre  
 SPA : Société protectrice des animaux  
 SPASER : Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables  
 TAMM : Transports de l'agglomération de l'Eurométropole de Metz  
 TC : Transports en commun  
 UEM : Usine d'électricité de Metz  
 VAE : Vélo à assistance électrique  
 VL : Véhicule léger

# SOMMAIRE

Comment aborder ce rapport ? p4  
 Les objectifs du développement durable 2030 de l'ONU p4  
 Les 5 finalités du développement durable et les principaux objectifs à Metz p6

## ORIENTATION STRATÉGIQUE 1

### Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains

Éducation au développement durable p8  
 Inclusion p9  
**Santé-environnement** p10  
 ▪ Qualité de l'air p10  
 ▪ Santé et sécurité au travail p11  
 ▪ Éco-mobilité p12

## ORIENTATION STRATÉGIQUE 2

### Adapter le territoire au changement climatique et en atténuer les effets

**Transition énergétique** p14  
 ▪ Chauffage urbain et énergies renouvelables p14  
 ▪ Rénovation énergétique p15  
 ▪ Constructions neuves p16  
**Lutte contre la précarité énergétique** p17  
**Atténuation du changement climatique** p18  
**Réduire les émissions de GES du territoire messin** p20  
**Adaptation au changement climatique** p21  
 ▪ Adaptation à la chaleur p21  
 ▪ L'eau potable p23

## ORIENTATION STRATÉGIQUE 3

### Renforcer la cohésion sociale et les solidarités entre territoires et générations

Action sociale et insertion p26  
 Emploi p27  
 Égalité femmes - hommes p28  
 Solidarité entre territoires pour une eau de qualité - Le Rupt de Mad p29  
 Proximité et instances citoyennes p30

## ORIENTATION STRATÉGIQUE 4

### Développer des modes de production et de consommation responsables

Gestion des déchets, propreté et économie circulaire p32  
 Consommation d'eau p33  
**Collectivité responsable** p34  
 ▪ Alimentation durable p34  
 ▪ Achats responsables p35  
 ▪ Éco-manifestations p36  
 Économie sociale et solidaire p37  
 Consommation responsable p38

## ORIENTATION STRATÉGIQUE 5

### Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources

Réserveurs de biodiversité et continuités écologiques p40  
 Protéger les milieux et les ressources p41  
 Place de l'animal dans la ville p42  
 Sensibilisation à la nature en ville p43

# COMMENT ABORDER CE RAPPORT ?



■ Ce rapport rappelle les différents objectifs pour 2026 et 2030 liés aux objectifs de développement durable (ODD) et présente le suivi de ces derniers.

■ Certains objectifs nécessitent un temps de préparation et de mise en œuvre avant d'être atteints ; aussi une donnée éloignée de l'objectif n'exprime pas un statu quo mais une préparation technique préalable nécessaire pour atteindre l'objectif fixé. C'est pourquoi le suivi des objectifs est accompagné d'une ou plusieurs brèves illustrant les actions mises en œuvre pour atteindre ces objectifs, quelques données chiffrées pertinentes, et des perspectives.

■ Ce rapport est basé sur des données consolidées couvrant l'année 2024.

## Les objectifs du développement durable

Les objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés par 193 pays aux Nations Unies en septembre 2015. Ces 17 objectifs s'accompagnent de 169 cibles liées entre elles et qui forment le cœur de l'agenda 2030. Ils couvrent l'intégralité des enjeux de développement durable comme le climat, la biodiversité, l'éducation, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique, la paix, l'agriculture...

Cadre de référence instaurant un langage commun, les ODD ont pour ambition d'assurer une transition juste vers un développement durable d'ici à 2030 et induisent la mise en œuvre de partenariats multi-acteurs. Des déclinaisons territoriales de l'Agenda 2030 peuvent être engagées compte-tenu des leviers d'action dont disposent les collectivités dans leur rôle de relais et leur capacité à mobiliser les acteurs locaux.

### OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



- 1 Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- 2 Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- 3 Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- 4 Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- 5 Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- 6 Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
- 7 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
- 8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- 9 Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- 10 Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- 11 Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- 12 Établir des modes de consommation et de production durables
- 13 Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- 14 Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- 15 Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
- 16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
- 17 Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

## LES 5 FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES PRINCIPAUX OBJECTIFS À METZ :

**Finalité 1 :** Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains

**Principaux ODD concernés :**



**Finalité 2 :** Atténuer le changement climatique et adapter le territoire

**Principaux ODD concernés :**



**Finalité 3 :** Renforcer la cohésion sociale et les solidarités entre territoires et générations

**Principaux ODD concernés :**



**Finalité 4 :** Développer les modes de production et de consommation responsables

**Principaux ODD concernés :**



**Finalité 5 :** Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources

**Principaux ODD concernés :**



**Idéogrammes des objectifs :**



**Objectifs d'exemplarité de la Ville :** fonctionnement interne ou réalisations directes de la Ville dans le cadre de ses compétences



**Objectifs territoriaux :** leviers partiellement entre les mains de la Ville, mise en mouvement des acteurs vers un résultat collectif (notamment en lien avec l'Eurométropole de Metz)

## Orientation stratégique 1



# CONTRIBUER À L'ÉPANOUISSLEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

**Liens avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) :**



Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains



#### Périmètre de l'objectif

Les écoles, les crèches municipales ainsi que les MJC et les centres messins



75 % des enfants scolarisés sensibilisés à l'environnement et au développement durable à la fin de leur scolarité dans le premier degré



100 % des enfants scolarisés sensibilisés à l'environnement et au développement durable à la fin de leur scolarité dans le premier degré



Suivi 2024/2025 : 100%



## ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

### En actions

#### ÉCOPOUSSE DEVIENDRA GRANDE

L'association Eco CO2, avec son programme Watty, a été retenue pour mettre en œuvre "Ecopousse", une initiative nationale soutenue par ACTEE et financée à 80 % par les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Ce dispositif a pour objectif de former les élèves de primaire à l'écocitoyenneté, en faisant d'eux des acteurs engagés pour l'environnement, tant à l'école qu'à la maison. 81 collectivités sont ainsi engagées dans cette initiative.

Les trois ateliers, à la fois pédagogiques et ludiques, animés par l'association Les Petits Débrouillards, ont été particulièrement appréciés par les enseignants et les élèves. Le premier, axé sur la découverte des énergies, a permis aux enfants de prendre conscience des enjeux liés aux économies d'énergie et à la lutte contre le gaspillage. Les deux suivants, dédiés à la biodiversité et à l'alimentation durable, ont généré de nombreux échanges, notamment sur des thèmes comme la biodiversité. Une manière d'ancrer, dès le plus jeune âge, des réflexes écoresponsables.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ET LE COMMERCE ÉQUITABLE

Dans le cadre du label "Metz, territoire de commerce équitable", les jeunes du Conseil Municipal des Enfants (CME) ont échangé avec Michael MARMON-HALM, directeur de "Fairafric Ghana", première entreprise ghanéenne à produire du chocolat bio et équitable. L'occasion d'un atelier de sensibilisation organisé avec Artisans du Monde et d'une rencontre conviviale à l'hôtel de ville, qui s'est clôturée par une dégustation de produits équitables.

Cette initiative a permis aux enfants d'approfondir leurs connaissances sur l'origine du cacao, les conditions de production et l'importance d'une démarche équitable. Chaque participant est reparti avec une tablette de chocolat, symbolisant leur engagement en faveur d'une consommation plus responsable.

### Quelques chiffres

- 731 élèves sensibilisés lors des ateliers Ecopousse
- 105 ateliers Ecopousse réalisés
- 16 écoles ont participé au programme Ecopousse pour un total de 35 classes
- 71 animations scolaires, périscolaires et extrascolaires sur la biodiversité
- 11 600 élèves sensibilisés à l'environnement et au développement durable depuis le début du suivi de l'objectif municipal.



## INCLUSION

### En actions

#### APPRENDRE LE HANDICAP, POUR APPRENDRE DU HANDICAP

La Semaine de sensibilisation au handicap a été reconduite dans les écoles messines. Cette initiative permet de sensibiliser les élèves au handicap à travers diverses activités adaptées à chaque niveau scolaire. Pour les classes élémentaires, des mallettes pédagogiques ont été distribuées aux enseignants, tandis que pour les maternelles, des ateliers en Langue des Signes Française (LSF) ont été organisés. Par ailleurs, toutes les écoles ont reçu des jeux de boccia (handisport proche de la pétanque) pour des séances d'activité sportive, dans le prolongement des Jeux Paralympiques, et un livret illustré de mots élémentaires en LSF distribué aux écoliers.

Pour marquer le lancement de cette semaine, deux représentations d'un spectacle en chant signé ont eu lieu à l'hôtel de ville. En parallèle, des activités variées (jeux, ateliers, expositions, repas dans le noir, etc.) ont été organisées pendant les temps périscolaires, permettant à tous les élèves de participer et de partager leurs expériences.

#### L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Si la collectivité respecte le taux légal d'emploi des personnes en situation de handicap fixé à 6 %, elle ambitionne d'atteindre 8 %. Dans ce cadre, le renouvellement de la convention triennale avec le FIPHFP pour 2023-2026 permet d'accentuer les actions menées en faveur de l'emploi et de l'inclusion des agents en situation de handicap.

### Quelques chiffres

- 2 422 agents municipaux Équivalent Temps Plein (ETP) dont 152 agents ETP en situation de handicap

Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains



#### Périmètre de l'objectif

Les agents municipaux ayant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), en incapacité permanente partielle (IPP) et en restrictions médicales



Viser 7 % de Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE)



Viser 8 % de Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE)



Suivi 2024 : 6,3 %

Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains



**Périmètre de l'objectif**  
Territoire de l'Eurométropole.  
Objectif : engageant d'autres acteurs pour un résultat collectif



Viser moins de 6 jours de dépassement de la valeur limite pour la protection de la santé humaine PM10\*



Viser zéro jour de dépassement de la valeur limite pour la protection de la santé humaine PM10\*

L'appellation "PM10" désigne les particules fines en suspension dans l'air dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres



0 jour de dépassement en 2024



## SANTÉ | ENVIRONNEMENT

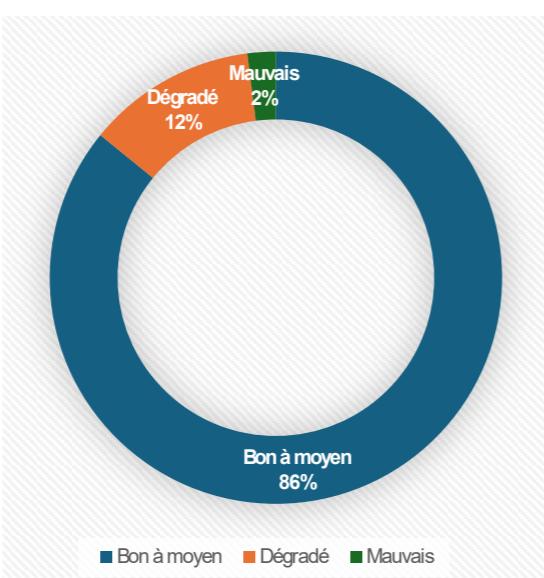
### Qualité de l'air

#### UNE ÉTUDE SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

Dans le cadre du projet COMP'Air, mené par ATMO Grand Est et l'Eurométropole, parmi les 25 volontaires sélectionnés, des messins ont participé à une campagne de mesure de la qualité de l'air. Équipés de micro-capteurs, ils ont permis d'évaluer en temps réel leur exposition aux polluants selon leurs trajets et les lieux fréquentés.

Les résultats indiquent que les transports en commun et les trains présentent une meilleure qualité d'air que les voitures (habitacles les plus pollués), tandis que les déplacements à vélo remettent en cause l'idée reçue selon laquelle cyclistes et piétons seraient davantage exposés. Par ailleurs, l'étude révèle l'impact local des chantiers urbains sur la dégradation de l'air. Ces données, qui varient selon la météo et les jours, servent à orienter les futures actions en matière de transition écologique sur notre territoire.

#### Bilan des indices de qualité de l'air en 2024 à Metz

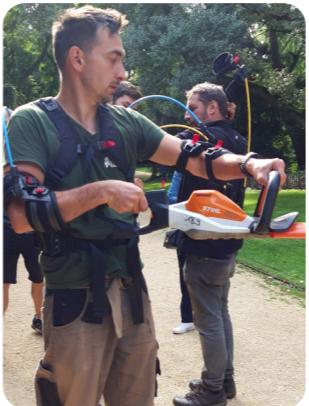


Source : ATMO Grand-Est

## Santé et sécurité au travail

### En actions

#### L'EXOSQUELETTE POUR LIBÉRER LE CORPS



Dans le cadre de leur convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) pour la période 2023-2026, la Ville, le CCAS et l'Eurométropole de Metz poursuivent leurs actions en faveur de l'inclusion des agents en situation de handicap et du maintien dans l'emploi des agents en inaptitude médicale, notamment par des solutions de reclassement ou de reconversion professionnelle.

Parmi ces initiatives, une expérimentation sur l'utilisation d'exosquelettes a été lancée au Pôle parcs, jardins et espaces naturels avec l'achat de 6 modèles. Cette démarche s'articule en deux phases avec des tests incluant des analyses sur le terrain et des simulations, suivies d'une évaluation en conditions réelles (taille de haies, pose de jardinières, activités quotidiennes).

Pilotée par le Secteur prévention de la Direction des ressources humaines, cette expérimentation vise à tester une solution innovante comme outil de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) dans les activités quotidiennes des agents.

#### ARTICULER LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS) ET DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS)

La Direction des ressources humaines lance une démarche globale de prévention des risques psychosociaux (RPS) et des troubles musculo-squelettiques (TMS). L'enjeu : améliorer la santé et la qualité de vie au travail des agents, tout en développant une culture commune de prévention.

#### TRAVAILLER EN SÉCURITÉ LORS DES VAGUES DE CHALEUR : UN ENJEU MAJEUR POUR LA SANTÉ DES AGENTS

Avec l'intensification des épisodes caniculaires, la protection des agents contre les risques liés aux températures élevées s'impose. Pour y répondre, un guide d'évaluation des risques a été élaboré, en s'appuyant sur les quatre niveaux de vigilance établis par Météo France (vert, jaune, orange, rouge).

Les seuils de dangerosité sont fixés à 30°C pour une activité sédentaire et 28°C pour une activité physique, avec un risque vital à partir de 33°C. Les conséquences sur la santé peuvent inclure une baisse des capacités physiques et intellectuelles, des malaises, des insolations, des coups de chaleur ou encore des accidents liés à la chaleur.

Un travail est mené pour identifier les postes les plus exposés et actualiser le Document unique d'évaluation des risques professionnels. En cas d'épisode caniculaire annoncé, un dispositif spécifique est activé : suivi en temps réel des conditions météorologiques, évaluation des risques et mise en œuvre de mesures adaptées.

\* Les mesures spécifiques incluent l'aménagement des horaires de travail, le recours au télétravail, l'adaptation de l'organisation des activités, l'adaptation du port de vêtements de travail, la mise à disposition d'eau fraîche, l'adaptation des lieux et outils de travail, les précautions en cas de sous-traitance, l'information et la formation des agents, et une attention particulière aux agents vulnérables.

### Quelques chiffres

- 553 agents formés à la sécurité en 2024
- 694 agents formés à l'utilisation des défibrillateurs
- 207 agents formés aux premiers secours au cours des 24 formations proposées
- 79 études ergonomiques réalisées

Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains



**Périmètre de l'objectif**  
Uniquement pour les accidents avec arrêt de travail des agents (hors accidents de trajets)



Réduire à 28 le taux de fréquence des accidents de travail des agents



Réduire à 25 le taux de fréquence\* des accidents de travail des agents

\*taux de fréquence : nombre d'accidents/nombre d'heures travaillées x 1 000 000 (pour obtenir un chiffre exploitable)



30,1% de taux de fréquence des accidents de travail

Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains



**Périmètre de l'objectif**  
Accidents en lien avec les déplacements professionnels et les trajets des agents municipaux



Sensibiliser aux déplacements alternatifs et former 60% des agents qui disposent d'un permis VL à l'éco-conduite



Sensibiliser aux déplacements alternatifs et former 100% des agents qui disposent d'un permis VL à l'éco-conduite

55 % des agents disposant d'un permis véhicule léger ont été formés à l'éco-conduite

## Écomobilité

### En actions

#### SENSIBILISATION À LA PRÉVENTION ROUTIÈRE ET À L'ÉCO-CONDUITE

En complément de la formation à l'éco-conduite proposée en interne, les agents de prévention relais des risques routiers (AP3R), avec la Direction des affaires juridiques et assurances ainsi que la Direction des ressources humaines, ont organisé des petits déjeuners dédiés à la sécurité routière au travail. Cette action de sensibilisation visait à rappeler les bonnes pratiques pour réduire les risques d'accidents lors des déplacements professionnels.

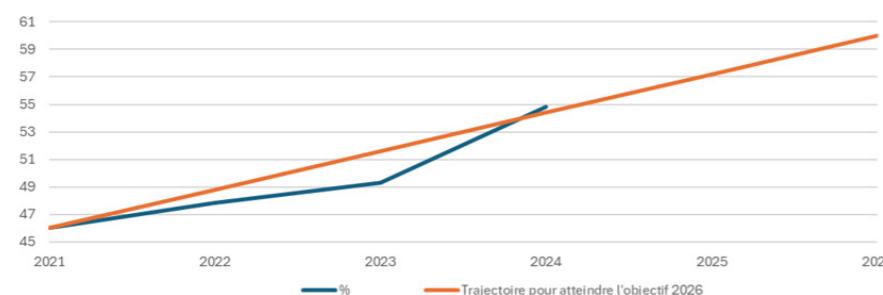


Une communication autour de la prévention routière a également été déployée auprès des agents. Elle portait notamment sur le respect des vitesses autorisées, la ceinture, les dangers liés à l'usage du téléphone en conduisant, ainsi que la vitesse et le temps de freinage.

### Quelques chiffres

- 42 agents formés à l'éco-conduite en 2024
- 525 agents formés à l'éco-conduite depuis la mise en place du dispositif
- 8 sites de la Ville et de l'Eurométropole ont accueilli des petits déjeuners et ateliers dédiés à la sécurité routière
- 89 Vélos à assistance électrique (VAE) et sans assistance dans le parc à vélos de la Ville
- 108 865 € c'est le montant des remboursements des titres de transport « domicile-travail »

#### Part des agents de la Ville de Metz ayant été formés à l'éco-conduite



## Orientation stratégique 2



# ADAPTER LE TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET EN ATTÉNUER LES EFFETS

#### Liens avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) :



6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



11 VILLES ET COMMUNITÉS DURABLES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Adapter le territoire au  
changement climatique et en  
atténuer les effets



**Périmètre de l'objectif**  
Concerne la réduction de la  
part du gaz, du fioul et de  
l'électricité non renouvelable,  
hors activités industrielles et  
hors transport sur le territoire  
messin



Atteindre 1/3 d'énergies  
renouvelables et de  
récupération dans le mix des  
énergies consommées sur le  
territoire messin

17,3%\* en 2023

\* Source :  
ATMO Grand-Est - InventAir V2025

## Quelques chiffres

- **370** panneaux photovoltaïques, fabriqués dans le Grand Est, représentant une surface de 1 950m<sup>2</sup> sur les toits de l'école primaire des Hauts de Vallières, pour une puissance de 146,5 kWc et une production annuelle de 154 MWh
- **24,3 GWh** (Gigawatt par heure) de consommation en chauffage urbain des bâtiments municipaux
- **-5%** de consommation en électricité
- **-22%** de gaz consommé dans les bâtiments municipaux grâce à des raccordements au chauffage urbain, travaux d'isolation, remplacement de chaudières vétustes
- **58%** d'énergies renouvelables dans la consommation de chauffage des bâtiments municipaux
- **75,2 MWh** de production d'électricité renouvelable sur le patrimoine messin
- **-3,3 GWh** de consommation énergétique des bâtiments communaux

# TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

## Chaussage urbain et énergies renouvelables

### En actions

#### UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LES TOITS D'UNE ÉCOLE

370 panneaux photovoltaïques ont été installés par l'UEM sur les toits de l'école primaire des Hauts de Vallières, dans le cadre d'un projet d'autoconsommation collective finalisé fin 2024. Cette centrale solaire alimente désormais en électricité locale et décarbonne une dizaine de sites municipaux, parmi lesquels figurent le complexe sportif des Hauts de Blémont, les groupes scolaires Barrès et Dauphiné, le restaurant scolaire La Corchade, ainsi que les écoles Erckmann-Chatrian, Les Sources et Le Val. Sur une période de 30 ans, ce dispositif permettra d'éviter l'émission de plus de 328 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>, tout en optimisant en temps réel la répartition des flux énergétiques entre la centrale et les bâtiments consommateurs grâce à une solution informatique innovante. Cette centrale contribue ainsi à sécuriser une partie de l'approvisionnement électrique. Par ailleurs, un compteur a été posé au sein de l'établissement scolaire des Hauts de Vallières pour sensibiliser les élèves aux économies d'énergie à travers des travaux pédagogiques liés à cette initiative.



#### VERS UNE ÉNERGIE LOCALE ET DURABLE

Une démarche de transition énergétique est menée depuis plusieurs années à travers le déploiement de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments municipaux, sous réserve des contraintes techniques et patrimoniales. Dans un contexte énergétique fluctuant, cette initiative pour but de sécuriser l'approvisionnement électrique de la collectivité pour les trente prochaines années grâce à l'autoconsommation collective\*. Ainsi, des panneaux photovoltaïques ont été installés sur la toiture du centre technique de la propriété urbaine. La production d'énergie solaire générée alimentera ce site, mais aussi l'hôtel de ville et le cloître des Récollets. À terme, 27 % de la consommation électrique de ces deux équipements sera couverte par l'énergie renouvelable, avec un taux d'autoconsommation de 92 % de la production totale.

\* le prix d'achat du MWh électrique a varié ces dernières années entre 150€ et 750€ du MWh (mégawatt par heure).



## Rénovation énergétique

### En actions

#### LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE SE POURSUIVENT

Les travaux de rénovation énergétique et de valorisation du patrimoine municipal se poursuivent, avec un budget global alloué de 19,2 millions d'€. Parmi les opérations, la cuisine centrale a fait l'objet d'une extension et d'une mise aux normes pour un montant de 1,2 millions d'€, tandis que le gymnase de Bellecroix a bénéficié d'une rénovation complète (isolation de la toiture, remplacement du système de chauffage et accessibilité pour les personnes en situation de handicap), représentant un investissement de 1,1 million d'€, dont 378 000 € financés par le Fonds Vert métropolitain. Parallèlement, des chantiers de restauration du patrimoine architectural ont été engagés, comme la réfection de l'aile est du cloître des Récollets (charpente, plancher bois, couverture en ardoises et remplacement des fenêtres).

Des projets de rénovation thermique ont aussi été menés dans les écoles Notre-Dame, Jean Morette, Château Aumiot et les Pépinières, pour un montant de plus de 250 000€. Ces travaux, subventionnés par une Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) attribuée par la préfecture de la Moselle, ont permis de remplacer des menuiseries extérieures, de réaliser une isolation thermique et d'installer des brise-soleil, afin d'améliorer la performance énergétique des bâtiments.

## Quelques chiffres

- **19,2 M€** pour l'entretien et la rénovation du patrimoine municipal (bâtiments administratifs, techniques et scolaires, équipements sportifs)
- **3,5 M€** pour la végétalisation et le boisement
- **185** bâtiments concernés par le décret tertiaire
- **133** bâtiments concernés ont fait l'objet d'un audit énergétique.

Adapter le territoire au  
changement climatique et en  
atténuer les effets



**Périmètre de l'objectif**  
l'objectif concerne la  
réalisation d'audits  
énergétiques sur les  
entités et bâtiments  
municipaux de plus de  
1 000 m<sup>2</sup> en lien avec le  
décret tertiaire\*



Planifier les travaux de  
rénovation énergétique  
des bâtiments concernés  
par le décret tertiaire\*

\* Le décret tertiaire impose aux propriétaires de bâtiments une réduction progressive de leur consommation énergétique : -40 % d'ici 2030, -50 % en 2040 et -40 % minimum en 2050.

72 % des bâtiments  
concernés par le  
décret tertiaire ont  
fait l'objet d'un audit  
énergétique



Adapter le territoire au  
changement climatique et en  
atténuer les effets



**Périmètre de l'objectif**  
Sur tous les terrains de  
la Ville de Metz et les  
Zones d'Aménagement  
Concertées (ZAC),  
écoquartiers Coteaux de  
la Seille et Sansonnet



Viser 100% des  
constructions neuves  
certifiées NF Habitat  
HQE

## Constructions neuves

### En actions

#### UN NOUVEL ESPACE CITOYEN ET DURABLE AU CŒUR DE BORNY

Le quartier de Borny accueille un nouvel équipement socioculturel pour un coût estimé à 12 millions d'€. Conçu pour dynamiser la vie locale et promouvoir les échanges entre les habitants. Ce lieu, accessible à tous, favorise la solidarité et les initiatives citoyennes dans un cadre respectueux de l'environnement. Le bâtiment innovant, écolo-gique et bioclimatique, est certifié HQE (Haute Qualité Environnementale), garantissant une consommation d'énergie réduite de 30 % par rapport aux normes en vigueur, et une empreinte environnementale minimisée. Ce projet s'inscrit ainsi dans une démarche de rénovation urbaine durable.



#### LA CONSTRUCTION DU PÔLE DE GYMNASTIQUE

Le futur Pôle de gymnastique, dont le coût global est estimé à plus de 13 millions d'€, vise à répondre au besoin croissant d'espaces et d'équipements adaptés à la pratique sportive de haut niveau. L'agencement permettra la pratique mixte et simultanée de différents publics, tout en incluant des infrastructures partagées. Ce pôle s'intègre dans le complexe sportif de Belletanche, à proximité de la piscine et de la salle d'escrime, facilement accessibles en transports en commun.

Mené en collaboration avec les futurs utilisateurs, ce projet s'inscrit dans une démarche environnementale globale. Il combine une toiture végétalisée et des panneaux photovoltaïques afin de réduire l'empreinte carbone du site, ainsi qu'une architecture optimisée favorisant la lumière naturelle et la ventilation grâce à des lucarnes et une façade adaptée. Le bâtiment sera raccordé au réseau de chaleur urbain pour une énergie plus vertueuse. Les équipements intérieurs intégreront des dispositifs hydro-économies, et la gestion des eaux pluviales sera repensée via des surfaces végétalisées.

### Quelques chiffres

- 1 projet d'investissement intégrant une analyse en coût global : la médiathèque de Borny
- 5 bâtiments municipaux certifiés HQE : AGORA, restaurants scolaires Grandgousier (La Corchade), Jean Morette (Nouvelle Ville) et Debussy (Centre-Ville), Centre socioculturel de Borny.

# LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

### En actions

#### LA REVITALISATION DU QUARTIER OUTRE-SEILLE

Une étude a mis en évidence certaines difficultés dans le quartier Outre-Seille (précarité économique, logements inoccupés, précarité énergétique), notamment par la présence de nombreuses copropriétés dégradées. Dans ce contexte, et en raison des évolutions réglementaires de l'Agence nationale de l'habitat au 1<sup>er</sup> janvier 2025, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat a été lancée pour maintenir la dynamique de rénovation du parc privé. L'Eurométropole de Metz a préparé la mise en place d'une opération de Renouvellement Urbain, prévue pour une durée de cinq ans. Une convention a été signée entre la Ville et l'Eurométropole afin d'améliorer la qualité de l'habitat et de garantir une offre de logements accessibles dans ce quartier. La Service hygiène et risques sanitaires, participe activement à la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, en collaboration avec l'opérateur.



### Quelques chiffres

- 41 336 € d'aides financières à l'énergie versées par le CCAS
- 203 personnes ont eu recours aux aides relatives à l'énergie
- 186 personnes en précarité énergétique aidées par le CCAS
- 260 aides financières à l'énergie accordées
- 86 pack écogestes distribués pour aider les foyers en précarité énergétique soit 2 752m<sup>3</sup> d'eau potentiellement économisée et 86 MWh/an d'énergie potentiellement économisée.

Adapter le territoire au  
changement climatique et en  
atténuer les effets



**Périmètre de l'objectif**  
le territoire messin

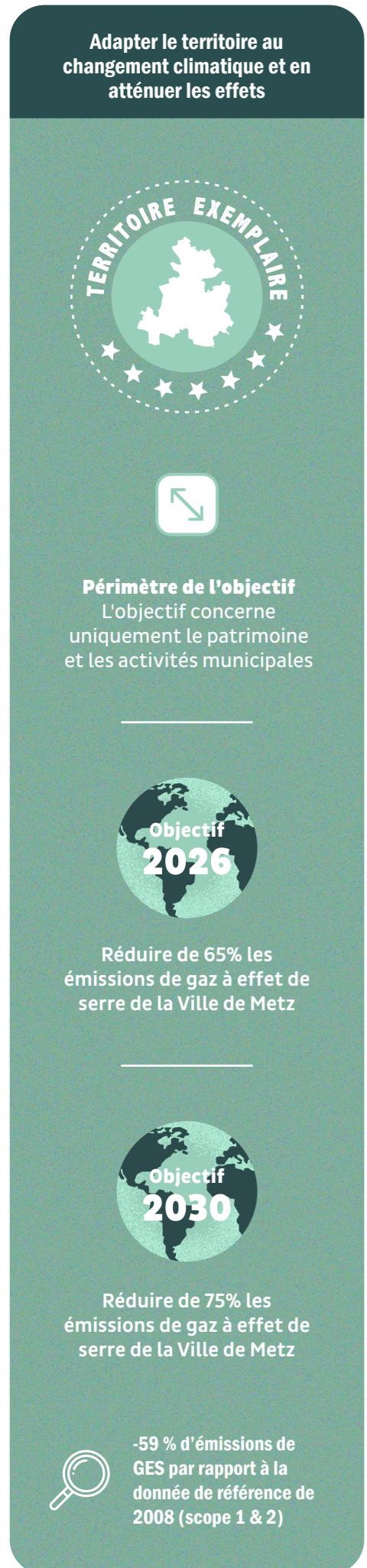


Viser 1 500 rénovations  
énergétiques de  
bâtiments d'habitation



Viser 2 400 rénovations  
énergétiques de  
bâtiments d'habitation

72 rénovations  
énergétiques de  
bâtiments d'habitation  
achevées en 2024



# ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Réduire les émissions de GES du patrimoine municipal et de ses activités

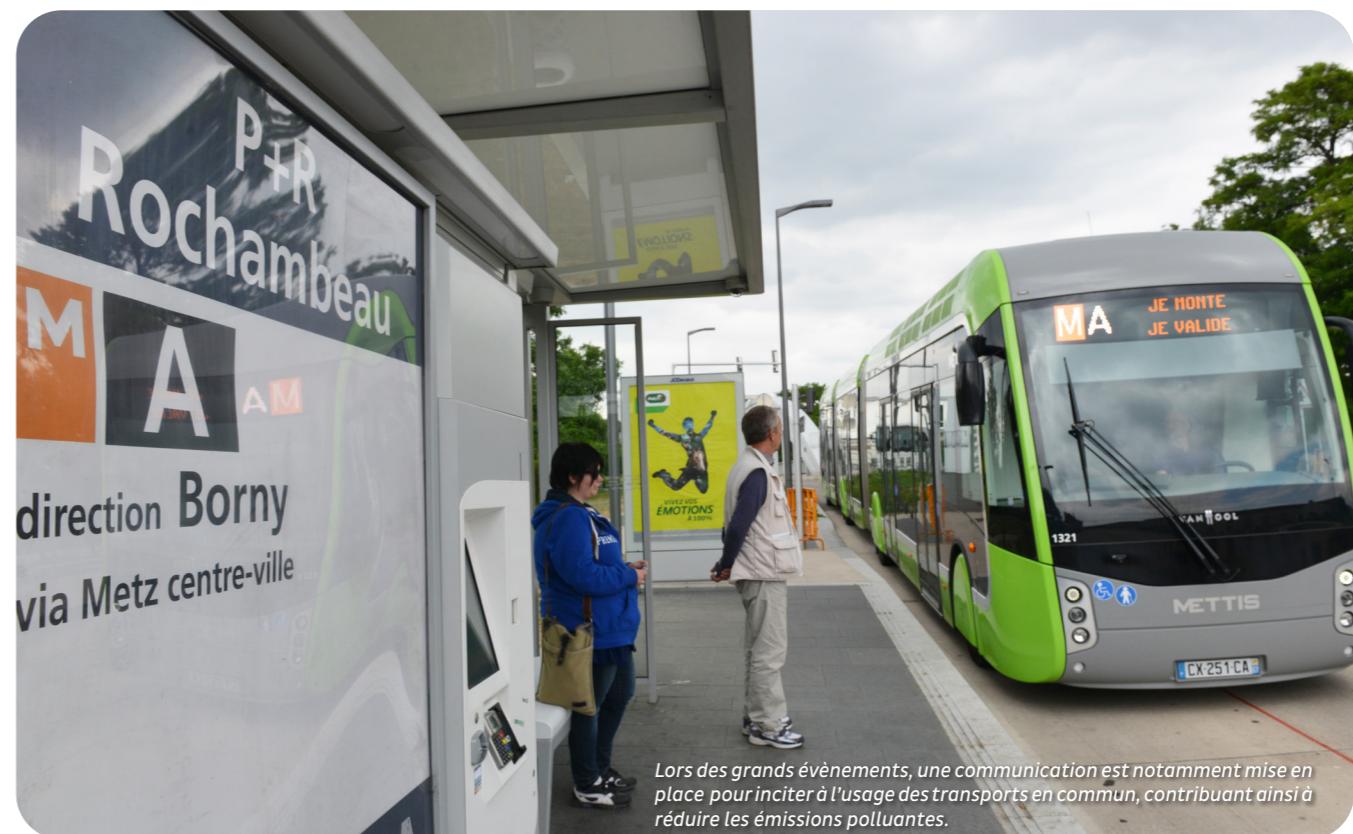
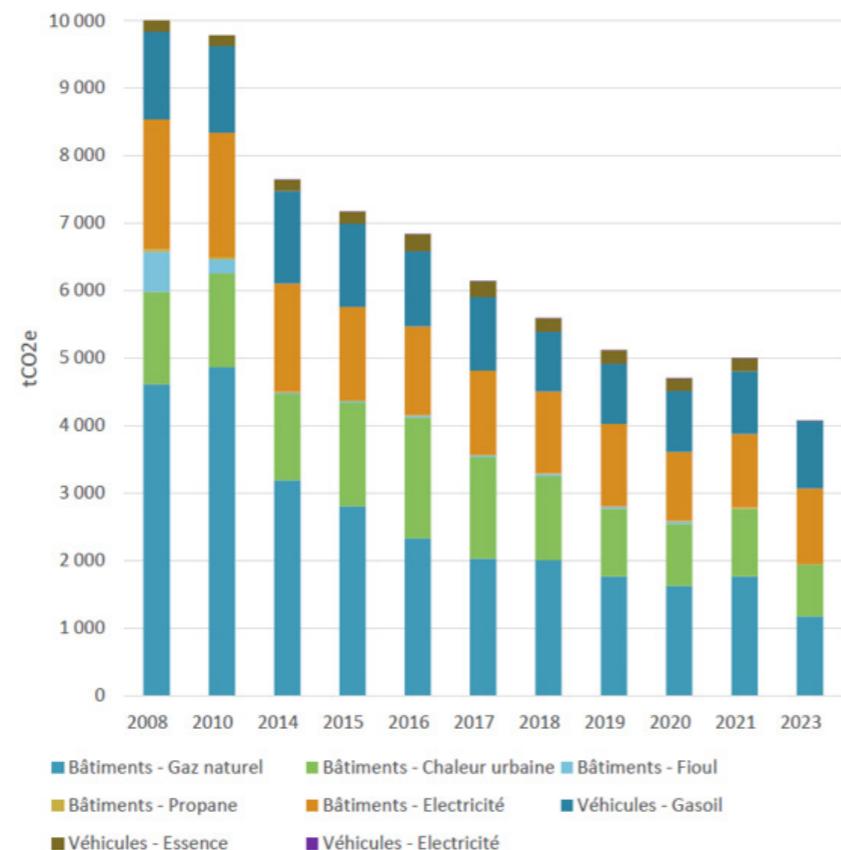
## En actions

### BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) « PATRIMOINE ET COMPÉTENCES »

Le bilan carbone évalue les émissions de GES émises par la collectivité, exprimées en équivalent carbone secteur par secteur, permettant ainsi de définir un plan d'action qui respecte les objectifs fixés : - 75% des émissions de GES de la Ville, et - 40% des émissions à l'échelle du territoire.

En 2023, années des dernières données consolidées, les activités et les infrastructures municipales ont généré environ 4 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (teqCO<sub>2</sub>) en émissions directes et indirectes liées à l'énergie (périmètres dits « scope 1 et 2 »). Ces émissions proviennent principalement de la consommation énergétique des bâtiments municipaux et de l'usage de la flotte de véhicules. Quatre sources expliquent l'essentiel de ces émissions : le gaz naturel utilisé pour le chauffage des bâtiments, le réseau de chaleur urbaine alimentant ces bâtiments, l'électricité consommée par les équipements municipaux, et le gazole pour les véhicules de service. Ces données confirment la réduction des émissions scope 1 et 2 de la collectivité. Malgré une hausse ponctuelle en 2021, celles-ci diminuent depuis 15 ans, avec un recul de -59 % par rapport à 2008 (année de référence). Ces résultats obtenus sont conformes à l'objectif de réduction de 75 % des émissions internes (scope 1 et 2) à horizon 2030.

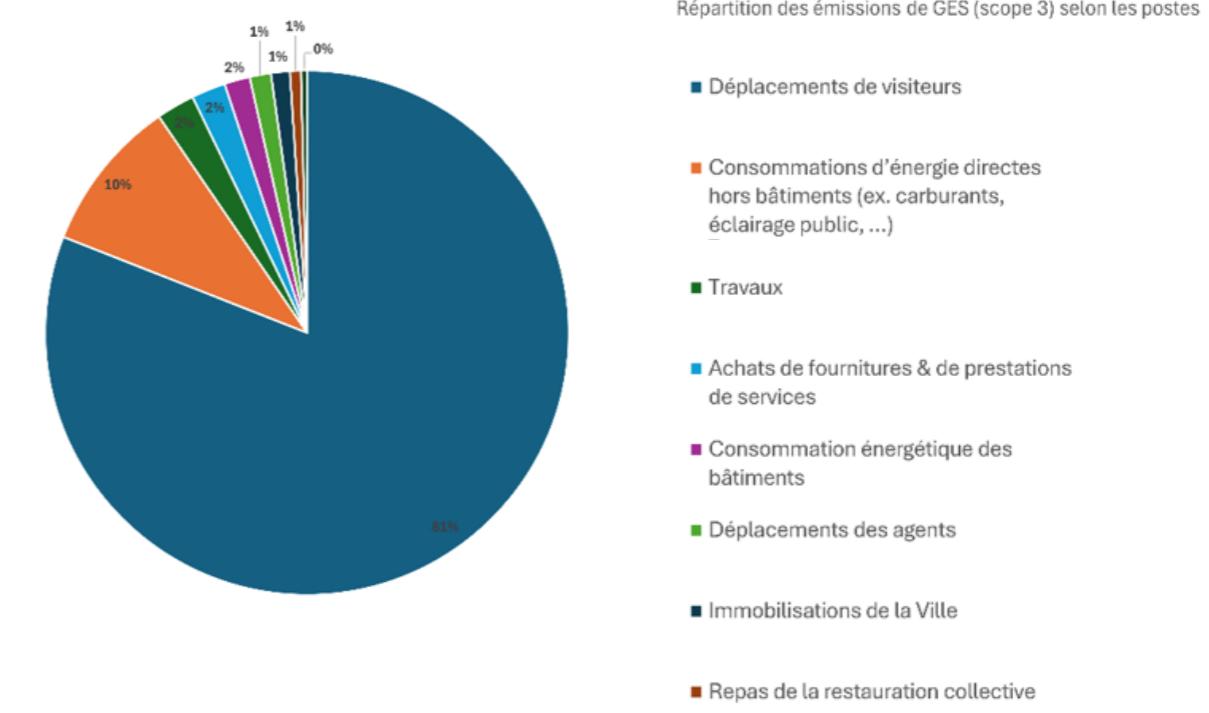
Evolution des émissions de gaz à effet de serre scope 1 et 2 de la Ville de Metz



### LA PRISE EN COMPTE DES ÉMISSIONS INDIRECTES (DIT « SCOPE 3 »)

Le bilan GES de la Ville passe de 4 000 à 190 000 teqCO<sub>2</sub> en incluant les émissions indirectes (scope 3), principalement liées aux déplacements des visiteurs, notamment lors des grands événements qui émettent la majorité des émissions indirectes de GES. Pour limiter cet impact, des leviers incitatifs sont mis en oeuvre (modes de transport alternatifs, réduction des distances).

Le second poste d'émissions indirectes est lié aux réseaux de chaleur, qui s'étendent bien au-delà des infrastructures municipales. Bien que leur expansion alourdisse le bilan carbone direct de la collectivité, ces réseaux réduisent les émissions globales du territoire en remplaçant des systèmes de chauffage polluants par une solution décarbonée, sur laquelle la Ville et l'Eurométropole conservent des leviers d'action.





# RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES DU TERRITOIRE MESSIN

## En actions

### UN ÉCLAIRAGE PUBLIC PLUS ADAPTÉ ET ÉCONOME

En 2024, le plan de modernisation de l'éclairage public s'est poursuivi pour atteindre 57% de sources LED, permettant une réduction de 75 % de la puissance consommée. Associées à des mesures d'extinction ciblées, ces évolutions ont généré une économie annuelle de 2,7 GWh et évité l'émission d'environ 240 tonnes de CO<sub>2</sub>. L'accent est mis sur le remplacement des sources les plus énergivores et polluantes, ainsi que la suppression des luminaires de type boules. Parallèlement, les armoires pilotant les luminaires sont désormais toutes équipées d'horloges connectées pour une gestion optimisée du réseau : contrôle à distance, modulation des plages d'allumage selon les usages, coupures partielles et détection automatique des dysfonctionnements. Ces améliorations techniques sont déterminantes pour la réduction de la consommation énergétique et permettent une gestion plus précise de l'éclairage urbain.

### EXPÉRIMENTATION : L'ÉCLAIRAGE DEVIENT INTELLIGENT

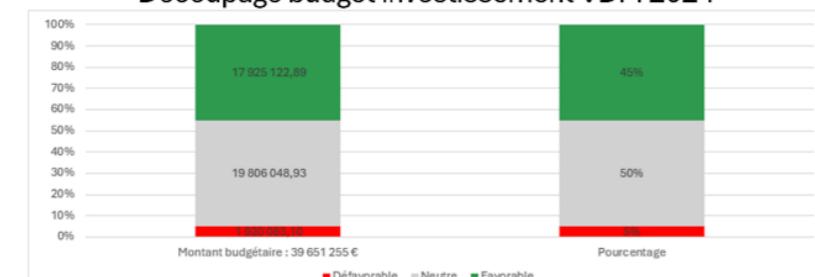
Une expérimentation de l'éclairage intelligent est menée à la Grange-aux-Bois pour répondre aux attentes des habitants. Ce dispositif repose sur la modulation de l'intensité lumineuse et la détection de présence, adaptées en fonction des besoins et des usages spécifiques de chaque zone. Cette initiative permet de concilier économies d'énergie, préservation de la biodiversité et satisfaction des besoins des habitants.

### ÉVALUER L'IMPACT ÉCOLOGIQUE DES INVESTISSEMENTS PUBLICS

Une annexe budgétaire environnementale a été mise en place en 2024 pour évaluer l'impact écologique des investissements et projets de la collectivité, conformément au cadre réglementaire en vigueur. Cette démarche concerne principalement deux critères : « efficacité-transition énergétique et décarbonation » et « végétalisation et artificialisation des sols ».

La méthodologie utilisée, I4CE\*, classe chaque ligne budgétaire selon son influence sur les émissions de gaz à effet de serre et l'artificialisation, en quatre catégories : favorable, neutre, défavorable ou non cotée. Par exemple, les espaces verts, considérés comme des zones de séquestration carbone, sont jugés favorables, tandis que l'achat de véhicules thermiques (même d'occasion) ou le remplacement de chaudières utilisant une énergie carbonée sont classés défavorables, alors que les projets de végétalisation des cours d'écoles sont favorables. Cette analyse permet à la collectivité d'orienter ses choix budgétaires vers des investissements plus vertueux sur le plan écologique.

### Découpage budget investissement VDM 2024



## Quelques chiffres

- **4M€** pour la rénovation de l'éclairage public en 2024
- **1 067** points lumineux pilotés via 28 armoires dans le quartier de la Grange-aux-Bois
- **4,86 GWh** de consommation énergétique des points lumineux (éclairage public, édifices/monuments, mobilier urbain).

# ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

## Adaptation à la chaleur

## En actions

### LA RUE DE LA CHÈVRE RÉAMÉNAGÉE

Les aménagements de la rue de la chèvre ainsi que la cour de l'école Notre-Dame s'inscrivent dans une démarche environnementale visant à embellir et revitaliser le centre-ville. L'objectif : végétaliser les espaces publics tout en créant des îlots de fraîcheur et des lieux de convivialité. Financés dans le cadre d'une Opération de revitalisation du territoire (ORT) et d'appels à projets soutenus par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et la région Grand-Est, les travaux ont débuté en février 2024. Après une phase préparatoire menée par les services municipaux, la cour de l'école et le parvis de la chapelle de la Miséricorde ont été entièrement réaménagés durant l'été 2024. À l'automne, la rue de la chèvre a bénéficié d'un nouvel éclairage, d'un pavage repensé, de mobilier urbain adapté et de nouvelles plantations.



### DES COURS D'ÉCOLES PLUS VERTES !

Les écoles Auguste Prost au Sablon et Jean Moulin à la Patrotte bénéficient désormais de cours rénovés et végétalisés, dans le cadre d'une démarche à la fois écologique et pédagogique visant à améliorer le cadre de vie des élèves et à renforcer la biodiversité urbaine.

À l'école Jean Moulin, près des trois quarts des surfaces, soit 3 100 m<sup>2</sup>, ont été désimperméabilisés pour favoriser l'infiltration des eaux de pluie. 34 arbres et 3 conifères ont été plantés, tandis que des pavés drainants et une cuve de récupération d'eau pluviale ont été installés. Pour atténuer les effets des îlots de chaleur, 978 m<sup>2</sup> d'enrobé clair ont remplacé les revêtements sombres, limitant ainsi l'accumulation de chaleur. Ce chantier a été mené en concertation avec les élèves, les enseignants et les parents, dont les retours ont été pris en compte dès la phase de conception. Des ateliers de sensibilisation à l'environnement, organisés par l'association CPN Coquelicots avec les acteurs éducatifs, ont permis aux enfants de participer à la transformation de leur espace de vie. Ce projet a par ailleurs bénéficié du soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et de la région Grand-Est.



Périmètre de l'objectif  
Territoire messin



60% des cours d'écoles  
auront fait l'objet d'une  
adaptation à la chaleur  
et/ou végétalisation

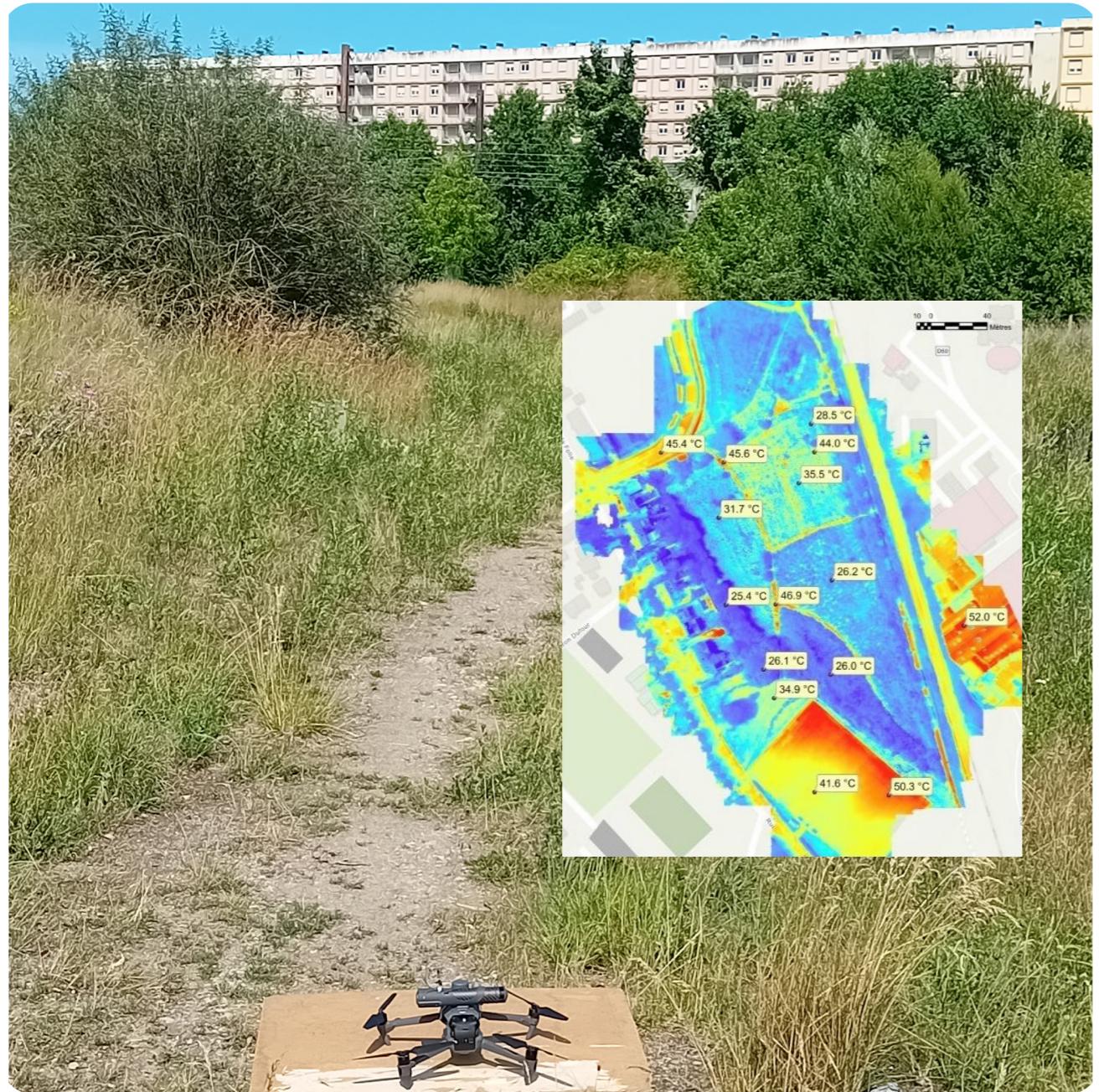


100% des cours d'écoles  
auront fait l'objet d'une  
adaptation à la chaleur  
et/ou végétalisation

3ème année de suivi :  
25,9%

## UNE ÉTUDE SCIENTIFIQUE SUR L'IMPACT DES MICRO-FORÊTS

Une étude scientifique, menée durant l'été 2024, en partenariat avec l'Eurométropole de Metz et le laboratoire LOTERR, a évalué l'impact des micro-forêts des Ponts et du Sansonnet sur le confort thermique et l'environnement urbain. Implantées sur d'anciennes friches minérales, ces zones végétalisées, autrefois des îlots de chaleur, ont fait l'objet de relevés par drone. Les résultats montrent qu'elles contribuent à réduire les températures, surtout la nuit, par rapport aux espaces urbains environnants. L'ombre produite par les arbres et leur évapotranspiration jouent un rôle essentiel dans la régulation thermique. Toutefois, pour garantir leur efficacité, un arrosage adapté reste nécessaire. Ces observations mettent en lumière l'importance des espaces végétalisés dans l'atténuation des effets de la chaleur en ville.



## L'eau potable

### En actions

#### LA RÉCUPÉRATION DES EAUX PLUVIALES POUR UN ARROSAGE DURABLE

Après l'installation d'une citerne d'une capacité de 600 m<sup>3</sup> au centre horticole pour collecter les eaux de pluie, une seconde citerne de 600 m<sup>3</sup> raccordée à la toiture de la halle d'athlétisme de Borny a été installée en 2024\*. Ces équipements permettent de récuperer les eaux pluviales, désormais utilisées pour l'arrosage des jeunes plantations, en substitution de l'eau potable. Cette démarche contribue à une gestion plus durable des ressources en eau.

\* Avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et de la Région Grand-Est.

#### UN ACCÈS GRATUIT ET DE PROXIMITÉ À L'EAU POTABLE

Pour garantir un accès gratuit et de proximité à l'eau potable, un réseau de points d'eau publics a été déployé sur l'ensemble du territoire communal. Ce dispositif repose sur deux types d'équipements complémentaires : 66 bornes-fontaines, installées dans les espaces publics (parcs, squares, aires de jeux, boulodromes), et 28 pompes à bras, réservées aux jardins familiaux. Les bornes-fontaines facilitent l'approvisionnement des usagers (promeneurs, sportifs, familles) ainsi que des services municipaux (nettoyage, entretien des espaces verts), tandis que les pompes manuelles, écologiques et autonomes, s'inscrivent dans une démarche de sobriété énergétique et sont entretenues en partenariat avec les associations de jardiniers.

Ce maillage territorial répond à plusieurs enjeux : social, environnemental et climatique. Il garantit un accès à l'eau pour tous, y compris les publics en situation de précarité et les associations, tout en participant à la réduction de l'usage des bouteilles en plastique. Par ailleurs, il représente un levier d'adaptation au changement climatique en multipliant les points de rafraîchissement accessibles lors des épisodes de forte chaleur.



### Quelques chiffres

- 21 cours d'écoles ont fait l'objet d'une adaptation/végétalisation
- 450 000 € de travaux pour la végétalisation et la rénovation du groupe scolaire de La Patrotte, avec un cofinancement de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à hauteur de 239 081 €
- 7°C d'écart entre les quartiers minéralisés comme Outre-Seille et les quartiers végétalisés comme Bellecroix
- 68% des 171 répondants à l'enquête 2024 considèrent les micro-forêts comme une solution pertinente pour renaturer les villes.

### Quelques chiffres

- 42 sites (aires de jeux/aires de fitness/terrain multisports en accès libre) équipés d'une borne fontaine sur les 107 que dénombre la Ville.
- 66 fontaines d'eau potable réparties sur l'ensemble de la Ville (en y ajoutant les parcs et jardins)

AdAPTER LE TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET EN ATTÉNUER LES EFFETS



Périmètre de l'objectif  
Territoire messin



60% des aires de jeux/aires de fitness/terrains multisports en accès libre équipés d'une borne-fontaine d'eau potable



100% des aires de jeux/aires de fitness/terrains multisports en accès libre équipés d'une borne-fontaine d'eau potable

Troisième année : 39 %  
+ 24 bornes installées dans d'autres espaces publics comme les parcs par exemple



Orientation stratégique 3

# RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LES SOLIDARITÉS ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS

Liens avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) :



Renforcer la cohésion sociale et les solidarités entre territoires et générations



#### Périmètre de l'objectif

L'objectif concerne uniquement les quartiers de la politique de la ville (QPV)



Réduire de 25% le taux de pauvreté monétaire dans les quartiers prioritaires



Réduire de moitié (50%) le taux de pauvreté monétaire dans les quartiers prioritaires



« Main dans la main au jardin » organisé par Unis-Cité est un événement artistique, écologique et citoyen

## ACTION SOCIALE ET INSERTION

### En actions

#### L'ÉCOLOGIE COMME LEVIER D'INCLUSION

En 2024, dans le cadre du Contrat de Ville, neuf projets dédiés au développement durable ont été accompagnés, avec pour objectif de concilier inclusion sociale et transition écologique au sein des quartiers prioritaires.

Dans ce cadre, l'association MDesign organise des "Repair Cafés" pour favoriser le réemploi en permettant aux habitants de faire réparer leurs appareils électriques endommagés par des bénévoles, tout en se formant à ces pratiques. De son côté, "l'Atelier 17.91" propose des ateliers de beauté inclusive dans lesquels la fabrication de produits maison et naturels est mise à l'honneur. Dans le domaine textile, "l'Intemporelle" anime des ateliers de surcyclage à Bellecroix, alliant créativité et échanges interculturels, tandis que le Centre social Pioche facilite l'accès à des vêtements de qualité via des braderies solidaires. Les truothèques, portées par "Motris" à Bellecroix et Borny, permettent d'emprunter ou d'échanger des objets du quotidien, et la Recyclerie du Sport (Metz Nord) promeut le réemploi de matériel sportif à travers des ateliers itinérants de réparation et de fabrication.

À Borny, deux jardins pédagogiques ont été réalisés avec les habitants. La MJC Borny mène des ateliers de découverte du développement durable avec les élèves et leurs familles, tandis que l'association Unis-Cité cultive une parcelle en permaculture avec des jeunes en service civique. L'événement « Main dans la main au jardin », reconduit pour la troisième année, renforce également cette dynamique collective. Enfin, le "CPN Coquelicots" (Hauts de Vallières) place la sensibilisation environnementale au cœur de ses actions, comme avec les « sabots-bus », un service original utilisant des ânes pour accompagner les enfants à l'école.

### Quelques chiffres

- **2 159** aides financières de famille en difficulté
- **14 287** personnes accueillies au CCAS



## EMPLOI

### En actions

#### UNE PLATEFORME DÉDIÉE À L'EMPLOI À METZ ET SES ENVIRONS

Initiée par la Ville de Metz, avec la participation de France Relance, monemploi.metz.fr est une plateforme de mise en relation des recruteurs et des demandeurs d'emploi du territoire. Les personnes à la recherche d'un emploi peuvent consulter des offres à Metz et dans un périmètre de 50 km aux alentours. Elles déposent leur CV en ligne et ont la possibilité de créer des alertes. Les recruteurs, quant à eux, publient directement leurs offres d'emploi, de stage ou d'apprentissage, accèdent à une CVthèque, présentent leur entreprise sur une page dédiée, et diffusent leurs actualités.

#### PROMOUVOIR L'EMPLOI LOCAL

Dans le cadre de ses marchés publics, la collectivité intègre, lorsque c'est possible, des clauses sociales exigeant des entreprises attributaires qu'elles réservent un volume d'heures à des personnes éloignées de l'emploi. Cette démarche, déployée notamment lors de la rénovation du quartier de Borny, concerne 350 à 400 marchés par an.

Au-delà des clauses d'insertion, la collectivité propose également chaque année des contrats à durée déterminée, ouverts aux bénéficiaires du Revenu de solidarité active. Ces postes couvrent divers domaines, comme l'entretien des espaces publics ou l'accueil dans les équipements culturels.

Par ailleurs, le Programme d'Accompagnement vers une dynamique d'inclusion Professionnelle et Sociale (PAIPS), porté par le CCAS et le CMSEA, s'adresse spécifiquement aux jeunes en situation de précarité. Ce dispositif associe un suivi social individualisé, via le Point accueil écoute jeunes, à un accompagnement professionnel mené par l'Espace Insertion. L'enjeu est double : restaurer les savoirs de base et faciliter une intégration progressive vers l'emploi ou la formation.

Pour faciliter les rencontres entre employeurs et candidats, la Mission emploi et insertion organise et participe à des initiatives telles que le forum emploi, le salon de l'alternance et de l'apprentissage, les jobs dating, le salon de l'emploi intérimaire, les rencontres emploi-étudiants, le salon de découverte des métiers, etc.

### Quelques chiffres

- **48** marchés publics comportent des clauses sociales
- **284 202** heures dédiées aux clauses sociales
- **280** personnes suivies par la Mission emploi et insertion
- **25** contrats à durée déterminée d'insertion à la Ville dont 3 CDDi créés pour des personnes en situation de handicap.

Renforcer la cohésion sociale et les solidarités entre territoires et générations



Périmètre de l'objectif  
Territoire messin



Développer les politiques d'insertion en faveur des messins

Renforcer la cohésion sociale et les solidarités entre territoires et générations



#### Périmètre de l'objectif

L'objectif prend en compte les fonctions de la direction générale des services, des directions générales adjointes et des directions de pôles de la Ville de Metz



Maintenir entre 40% et 60% la part des femmes et des hommes dans les fonctions de direction de la collectivité



27% des fonctions de direction sont occupées par des femmes



Parmi les cultures à Bas Niveau d'Impact, on retrouve les lentilles, le soja, les orties, le pois chiche, le miscanthus ou le trèfle (ci-dessus).

Renforcer la cohésion sociale et les solidarités entre territoires et générations



Périmètre de l'objectif  
L'objectif concerne le territoire messin et fait intervenir d'autres acteurs



Viser 20% de la surface agricole convertie sur la zone de captage du Rupt de Mad

Depuis 2019, 17,3 % de la surface agricole convertie sur le bassin versant du Rupt de Mad

## SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES POUR UNE EAU DE QUALITÉ

### LE RUPT DE MAD

#### En actions

#### MAINTENIR L'ÉLAN MALGRÉ LA BAISSE DES AIDES

Un plan d'action vise à préserver la ressource en eau du Rupt-de-Mad, cruciale pour la production d'eau potable à Metz. Plusieurs acteurs (Chambres d'agriculture, Syndicat des Eaux de la Région Messine, collectivités locales, etc.) collaborent dans le cadre d'un contrat de territoire Eau et Climat pour limiter l'impact agricole sur la qualité de l'eau. Pour rappel, des dispositifs comme les paiements pour services environnementaux et les mesures agro-environnementales encouragent les agriculteurs à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement, telles que la réduction des herbicides et le développement de cultures à bas impact. Cependant avec la suppression progressive des aides financières dédiées à l'agriculture biologique, une baisse des conversions est observée. Pour limiter ce phénomène, les efforts se concentrent sur le maintien des pratiques existantes, notamment grâce aux PSE qui permettent de soutenir les systèmes agricoles à faible impact, tels que les prairies, les cultures extensives et les exploitations déjà engagées en bio.

#### DES OUTILS POUR INFORMER ET AGIR EN FAVEUR DE L'EAU ET DE L'AGRICULTURE DURABLE

Pour sensibiliser les habitants aux enjeux liés à la préservation de l'eau et aux pratiques agricoles responsables, plusieurs supports d'information ont été mis à leur disposition comme le journal d'information « Mon service de l'eau » qui présente les initiatives locales en matière de préservation de la ressource en eau. Un film\* pédagogique a également été réalisé sur le territoire du Rupt de Mad, il met en lumière les bonnes pratiques pour protéger la ressource en eau. Un second reportage\* porte sur l'élevage durable. Produit en collaboration avec le Parc naturel régional de Lorraine, il illustre les démarches vertueuses de la filière bovine locale via la marque Valeurs Parc. Ces actions visent à sensibiliser les citoyens aux enjeux liés à l'environnement et à l'agriculture, tout en valorisant les bonnes pratiques déjà mises en œuvre sur le territoire.

\* visionnables sur [eau-de-metz.fr](http://eau-de-metz.fr)

## ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

#### En actions

#### L'INDEX ÉGALITÉ

Issu de la loi du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique, un index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été mis en place par le décret du 13 juillet 2024. Il a pour objectif de mesurer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et de les supprimer. Fondé sur un niveau maximal de 100 points, l'index est calculé pour chaque collectivité concernée, sur la base de 4 indicateurs, dont les éléments de rémunération sont issus du rapport social unique, notamment l'intégralité des traitements et primes : écart global de rémunération pour les fonctionnaires (50 points), écart global de rémunération pour les agents contractuels (15 points), écart de taux de promotion de grade (25 points), représentation équilibrée parmi les 10 plus hautes rémunérations (10 points). Une collectivité qui obtiendra un score inférieur à 75 points devra fixer et publier sur son site internet, "des objectifs de progression" pour chacun des indicateurs. À défaut, elle s'exposera à une pénalité financière, calculée entre 0,1% et 1% de la masse salariale brute annuelle de l'ensemble de ses agents. Calculé dans le cadre du rapport social unique, l'index pour la Ville de Metz, au titre de l'année 2024, est de 76/100.

#### Quelques chiffres

- 6 femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations de la collectivité en 2024
- L'écart moyen de rémunération dans la fonction publique territoriale est de 12,1% en 2024, quant il est de 3,25% au sein des agents titulaires de la Ville (en % du salaire horaire brut moyen des hommes salariés).

#### Quelques chiffres

- 36 agriculteurs engagés dans la démarche pluri-organisme pour aboutir à une évolution des pratiques agricoles sur la zone de captage du Rupt de Mad (système extensif, herbe, agriculture bio, agroforesterie ou bas niveau d'impact)
- 3 811 hectares de surfaces agricoles converties (système extensif, herbe, agriculture bio, agroforesterie ou bas niveau d'impact)

Renforcer la cohésion sociale et les solidarités entre territoires et générations



Périmètre de l'objectif  
Territoire messin



Faire une réunion de concertation avec les riverains pour chaque projet structurant

78 conseils de quartier et 44 réunions publiques



## PROXIMITÉ ET INSTANCES CITOYENNES

En actions

### UNE 10<sup>e</sup> MAIRIE DE QUARTIER

Installée dans les nouveaux bâtiments construits sur le site de l'ancien hôpital Bon Secours, la mairie de quartier Sainte Thérèse / Nouvelle Ville a ouvert ses portes en septembre 2024. Cet équipement, composé de deux agents administratifs et d'un responsable, assure les missions habituelles d'une mairie de proximité (démarches administratives, état civil, inscriptions scolaires, etc.). Au-delà de ces services, elle joue également un rôle dans l'animation de la vie locale. Elle recueille les doléances des citoyens, organise les conseils de quartier et les réunions publiques, et accueille les permanences des élus de quartier, des conseillers numériques, de la CARSAT (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail), du conciliateur de Justice ainsi que de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays messin. Cette initiative permet de rapprocher les services municipaux des Messins. L'objectif est de tisser un lien solide avec les 10 800 habitants du quartier tout en facilitant leur quotidien.

### LA CONCERTATION AVEC LES HABITANTS

Depuis son ouverture, des conseils de quartier ont été organisés dans le cadre de la requalification des places Jean-Pierre-Jean et Philippe de Vigneulles. Ces échanges avec les membres du conseil de quartier ont permis d'identifier les attentes des habitants et d'analyser les contraintes techniques et logistiques liées à leur réalisation. Par ailleurs, des réunions de concertation ont été menées pour répondre à une demande récurrente des riverains concernant la gestion des déchets dans le quartier. Des autres réunions publiques ont également eu lieu pour répondre aux questions des habitants sur le développement des infrastructures cyclables, la place du vélo en ville, la qualité de l'eau à Metz ou encore le rétablissement de l'éclairage public.

### ÊTRE À L'ÉCOUTE DES HABITANTS

Le dispositif d'éclairage public installé à la Grange-aux-Bois (voir p. 20) relève d'une expérimentation. Comme toute mise en œuvre de ce type, elle nécessite des adaptations, notamment à partir des retours des habitants et des usagers. Une période d'observation d'un an est nécessaire pour évaluer son impact.

## Orientation stratégique 4



# DÉVELOPPER DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Liens avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) :



Développer des modes de production et de consommation responsables



**Périmètre de l'objectif**  
L'objectif concerne uniquement les déchets collectés par le Pôle propreté urbaine de la Ville (dépôts sauvages et apports de déchets sur le site de transit des déchets).

Les autres déchets collectés sont de la compétence de l'Eurométropole



Maintenir à plus de 90% la valorisation des déchets collectés par le Pôle propreté urbaine

Taux actuel : 97,82%



## GESTION DES DÉCHETS - PROPRETÉ ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

### En actions

#### RÉDUCTION DES DÉCHETS, LA PETITE ENFANCE N'EN RAJOUTE PAS UNE COUCHE !

Le Pôle petite enfance, déjà engagé dans une démarche éco-responsable, a expérimenté l'utilisation de couches compostables industriellement dans ses 14 crèches municipales. Cette initiative visait à proposer une solution plus respectueuse de l'environnement et de la santé des enfants. Le principe : réduire les déchets destinés à l'incinération ou à l'enfouissement, en transformant les couches en compost valorisable en agriculture. À titre d'exemple, une crèche de 20 places produit près de 2 tonnes de déchets liés aux couches par an. Cela représente des déchets non recyclables, souvent incinérés ou enfouis et qui émettent des gaz à effet de serre. Fabriquées dans les Vosges à partir de matières biosourcées et renouvelables, ces couches sont conçues sans produits chimiques. Après 5 mois d'utilisation, elles entrent dans une phase de compostage d'une durée de 4 mois, durant laquelle elles se décomposent pour devenir un compost valorisable, notamment pour l'épandage sur les sols agricoles.

#### « TOUS CHAMPIONS DE LA PROPRETÉ ! »

Chaque année en juin, la Semaine de la propreté sensibilise les citoyens à l'importance des gestes civiques pour une ville propre. En 2024, la 10<sup>e</sup> édition organisée par le Pôle propreté urbaine sur le thème « Tous champions de la propreté ! », a combiné sensibilisation et actions concrètes : ateliers pédagogiques, nettoyages citoyens (berges, quartiers) et opérations de nettoyage participatif (collecte de déchets en kayak ou avec des ânes). La lutte contre les mégots, reste une priorité avec la mise en place de cendriers publics/portables et des marquages au sol pour rappeler leurs conséquences environnementales.

#### UN ENGAGEMENT RÉCOMPENSÉ

Le Pôle propreté urbaine a renouvelé sa 5<sup>e</sup> étoile du label « Ville éco-propre » décernée par l'Association des villes pour la propreté urbaine. Il est également lauréat de 2 trophées pour ses actions innovantes : « le Graouly » (catégorie « équipements »), une corbeille ludique pour collecter les déchets, réalisée en interne ; « Le petit théâtre de la propreté », un outil pédagogique pour sensibiliser les écoliers via des spectacles interactifs (catégorie « sensibilisation »). Cette initiative s'inscrit dans le cadre du programme « De l'école de la propreté à l'éveil à la citoyenneté », qui touche chaque année 5 500 élèves messins.

### Quelques chiffres

- **3 383,5 tonnes** de déchets collectés sur la voie publique à Metz dont 3 333,8 tonnes sont valorisées (énergie, matière, réutilisation, recyclage, compost)
- **792 tonnes** de feuilles mortes valorisées en compost
- **91,6 tonnes** de ferraille, 43 tonnes de pneus, 17 tonnes de cartons, 16,2 tonnes de déchets électroniques et électroménagers, recyclés vers des filières adaptées.



## CONSOMMATION D'EAU

### En actions

#### EAU POTABLE : UNE VIGILANCE CONSTANTE

La Ville bénéficie d'une eau de très bonne qualité, conforme aux normes en vigueur. Les analyses réalisées par le Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM) et Veolia montrent que les taux de polluants éternels (PFAS)\* dans l'eau potable sont majoritairement inférieurs au seuil de qualité de 100 nanogrammes par litre (ng/l), fixé par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (ANSES). La quasi-totalité des prélèvements affiche des concentrations en dessous de 15 ng/l. L'Agence Régionale de Santé (ARS) a réalisé cinq prélèvements supplémentaires, tous conformes aux résultats du SERM. Ces contrôles, désormais mensuels, anticipent la réglementation qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026, et qui abaissera à 100 ng/l le plafond autorisé pour 20 types de PFAS. Le SERM et Veolia maintiennent une surveillance accrue de la qualité de l'eau et mettent en œuvre des solutions pour garantir une eau potable conforme aux normes sanitaires.

#### UN PROGRAMME ÉDUCATIF POUR DÉCOUVRIR ET PRÉSERVER L'EAU POTABLE

« Eau de Metz », en partenariat avec le « CPN Coquelicots », lance une initiative éducative à destination des écoles des 38 communes du SERM. L'objectif : sensibiliser les élèves à l'origine, à la gestion et à la protection de l'eau potable. Ainsi, près de 500 classes bénéficient d'animations organisées sur les berges de la Seille et dans l'espace éducatif du cloître des Récollets. Ces ateliers abordent divers sujets liés à l'eau, tels que son parcours, sa qualité, la biodiversité des milieux aquatiques, les effets du changement climatique et la gestion durable de cette ressource. Cette démarche vise à enrichir les connaissances des élèves et à les sensibiliser à la gestion durable de l'eau.

### Quelques chiffres

- **654 fuites** détectées et réparées sur le réseau par les équipes « Eau de Metz »
- **6 819 750 m<sup>3</sup>** d'eau vendus sur le ban communal de Metz en 2024 soit environ 225 m<sup>3</sup> par ménage de 4 personnes/an

Développer des modes de production et de consommation responsables



**Périmètre de l'objectif**  
L'objectif concerne le réseau d'eau potable de la Ville de Metz



Atteindre et maintenir 85% de rendement d'eau potable



Suivi 2024 : 87,3%

Développer des modes de production et de consommation responsables

**ADMINISTRATION EXEMPLAIRE**



**Périmètre de l'objectif**  
L'objectif concerne les menus distribués dans les cantines municipales. L'objectif est visé en additionnant les parts d'origine bio + HVE + locales + équitables

**Objectif 2026**



Viser 70% de denrées dans les menus des cantines scolaires d'origine bio et/ou à haute valeur environnementale (HVE) et/ou locale et/ou équitable et/ou avec des labels de qualité ou de bien-être animal

**Objectif 2030**



Viser 100% de denrées dans les menus des cantines scolaires d'origine bio et/ou à haute valeur environnementale (HVE) et/ou locale et/ou équitable et/ou avec des labels de qualité ou de bien-être animal

Taux actuel : 50%



## Achats responsables

### En actions

#### UNE GOUVERNANCE DES ACHATS TOUJOURS PLUS RESPONSABLE

La collectivité poursuit le déploiement de son Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) avec pour objectif d'ancrer les principes du développement durable dans ses marchés publics. Cette démarche s'appuie sur des mesures progressives et concrètes, visant à renforcer l'impact social et environnemental des achats. Parmi ces actions, la formation des agents joue un rôle essentiel pour mieux intégrer ces enjeux dans les procédures d'achat. Un autre volet important est le recensement annuel des besoins, qui permet d'accompagner les services dès la définition du besoin, afin d'y intégrer, en amont, les critères sociaux et écologiques.



# COLLECTIVITÉ RESPONSABLE

## Alimentation durable

### En actions

#### MARCHÉS FERMIERS DES PRODUCTEURS : CONSOMMER LOCAL ET SANS INTERMÉDIAIRE

Les marchés fermiers des producteurs sont organisés chaque année d'avril à septembre. Ces marchés permettent aux producteurs de bénéficier d'un point de vente en centre-ville, et pour les habitants et les visiteurs d'acheter directement des produits frais, de découvrir ou de mieux connaître les producteurs proches de chez eux. Des animations autour de la lactofermentation ou de la valorisation des déchets alimentaires ponctuent ces rendez-vous.

### Quelques chiffres

- 17 stands de producteurs locaux (primeur, glacier, boulanger, vins AOC, fromager, charcutier...) présents chaque saison des Marchés fermiers des producteurs
- La loi EGALIM impose depuis 2022 aux cantines publiques d'intégrer 50 % de produits durables ou de qualité, dont 20 % minimum en bio, dans leurs menus.

Développer des modes de production et de consommation responsables

**ADMINISTRATION EXEMPLAIRE**



**Périmètre de l'objectif**  
L'objectif concerne les marchés publics passés par la ville pour des prescriptions environnementales et/ou clauses sociales. L'objectif est visé en additionnant les parts de prescriptions environnementales et clauses sociales des différents marchés

**Objectif 2026**



100 % de l'ensemble des marchés de la Ville intégrant des prescriptions environnementales et/ou clauses sociales

77,5 % des marchés publics messins intègrent une clause sociale et/ou environnementale

Développer des modes de production et de consommation responsables



**Périmètre de l'objectif**  
L'objectif concerne les événements organisés et accueillis par la Ville de Metz ayant une approche éco-responsable (affichage d'engagements concrets sur les déchets, l'énergie, l'accessibilité, l'eau, l'alimentation...)



75% des manifestations organisées par la Ville avec des engagements écoresponsables



100% de manifestations organisées par la Ville avec des engagements écoresponsables



61% des manifestations organisées ou coorganisées par la Ville écolabellisées



## Éco-manifestations

### En actions

#### REPENSER LA GESTION DES DÉCHETS

Dans le cadre de la labélisation « Éco manifestation », le diagnostic d'événement aborde huit thèmes principaux : l'organisation globale, les initiatives sociétales, la gestion des déchets, la communication, les transports, la restauration, les actions de sensibilisation et la consommation d'énergie et d'eau. Concernant la gestion des déchets, l'évaluation débute par un inventaire des différentes sources de déchets, qui varient selon la nature de l'événement ou la présence de stands de restauration. Le tri des déchets en deux flux (ordures ménagères et recyclables) est obligatoire. Les efforts se concentrent surtout sur la réduction des déchets en amont, notamment ceux liés à la restauration. Cette dimension doit être anticipée dès la rédaction des cahiers des charges des marchés publics ou des critères des appels à manifestation. Pour optimiser la gestion, il est recommandé d'envisager des solutions comme la réutilisation, le recyclage, la valorisation ou le don.

#### SENSIBILISER LE JOUR DE L'ÉVÈNEMENT

L'accompagnement de l'Eurométropole en matière de gestion des déchets facilite l'obtention d'éco-labels pour les événements. La présence d'ambassadeurs du tri lors des événements permet de sensibiliser les participants. Si la préparation en amont (choix des prestataires, mise à disposition d'outils de tri, affichage des consignes) relève de la responsabilité de la collectivité, il est tout aussi important d'impliquer les visiteurs le jour de l'événement.

#### ÉVALUATION DES BIODÉCHETS LORS DES MANIFESTATIONS

Pour évaluer la quantité de biodéchets générée lors des événements, une phase de test est menée en partenariat avec l'Eurométropole sur les éco-manifestations incluant des espaces de restauration. Après une sensibilisation des professionnels par les ambassadeurs du tri et la distribution de bio-seaux, les restaurateurs sont invités à déposer leurs déchets dans des conteneurs, qui sont ensuite pesés. Les premiers résultats indiquent que la plupart des prestataires alimentaires génèrent peu de biodéchets, principalement du marc de café et épeluchures. Par ailleurs, cette expérimentation permet d'identifier les professionnels qui produisent une quantité importante de biodéchets, afin de les accompagner dans leur réduction.

### Quelques chiffres

- **11** manifestations écolabellisées ou en cours d'écolabellisation : Fête de l'Écologie / Fêtes de la Mirabelle / RDV aux Jardins / Metz Plage / Macellum / "Faîtes" de la propreté / Les entretiens de la biodiversité / Passage de la flamme Olympique / Fête de l'eau / Marché de Noël / Jard'in Metz
- **4** labellisations successives pour les Fêtes de la Mirabelle
- **3** labellisations successives pour Macellum
- **2<sup>ème</sup>** labellisation pour RDV aux jardins
- **1<sup>ère</sup>** labellisation pour la Fête de l'eau

# ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



### En actions

#### FAVORISER LE COMMERCE ÉQUITABLE

Territoire de Commerce Équitable, la Ville a rejoint le réseau Grand-Est des collectivités engagées pour le commerce équitable et la solidarité internationale. L'une des premières étapes a consisté à élaborer une charte d'engagement partagée par l'ensemble des membres du réseau. Adoptée en conseil municipal en mai 2024, cette charte a été officiellement signée lors de l'exposition-vente de Noël d'Artisans du Monde, organisée en novembre 2024 au cloître des Récollets.

#### UN MARCHÉ DE NOËL PLUS SOLIDAIRE

À l'occasion du marché de Noël 2024, trois chalets ont été mis à disposition gratuitement pour une quinzaine d'associations locales œuvrant dans les domaines de l'économie sociale et solidaire, du commerce équitable, du handicap, du caritatif et de la transition écologique. Cette initiative permet de promouvoir ces valeurs et de faire connaître les activités des structures de l'ESS auprès du grand public.

Un chalet entièrement accessible aux personnes en situation de handicap a pris place au sein des chalets solidaires du marché de Noël. Ce projet a été réalisé grâce à la collaboration d'un groupe de travail qui a élaboré des recommandations et des critères techniques pour l'achat d'un chalet conforme aux normes d'accessibilité. Ce chalet inclusif, mis gracieusement à la disposition d'associations, représentant divers types de handicaps, a permis d'accueillir six structures, dont quatre dédiées à l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Conçu pour être réutilisable lors d'autres événements, il améliore le confort de tous les visiteurs et contribue à changer le regard sur le handicap.

Développer des modes de production et de consommation responsables



Mettre en place une politique d'accompagnement des structures d'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et d'Économie Circulaire qui souhaitent s'implanter sur le territoire messin

Développer des modes de production et de consommation responsables



Périmètre de l'objectif  
Territoire messin



100 nouvelles parcelles de jardins familiaux



200 nouvelles parcelles de jardins familiaux

107 nouvelles parcelles par rapport à la donnée de référence de 744 en 2021



## CONSOMMATION RESPONSABLE

### En actions



#### TENUES SCOLAIRES MADE IN METZ

Dans le cadre de l'expérimentation des tenues scolaires dans 6 écoles de Metz\* (soit 800 élèves concernés), leur conception a été pensée de manière participative, associant les parties prenantes. Ces vêtements, fabriqués par une entreprise locale en partenariat avec des artisans messins spécialisés dans la broderie et la couture, et issus du secteur de l'économie sociale et solidaire, valorisent le savoir-faire local et les circuits courts. Une étiquette pédagogique, imprimée à l'intérieur du vêtement, présente les informations importantes sur les différentes étapes de sa fabrication.

\* Écoles maternelles : L'Arbre-Roux (Devant-les-Ponts), Saint-Martin (Centre-ville) / Écoles élémentaires : La Plaine (Magny), Les Bordes (Les Bordes-Bellecroix), Camille Hilaire (Queueu), Claude-Debussy (Ancienne-ville).

#### LES JARDINS FAMILIAUX PLÉBISCITÉS POUR LES HABITANTS

Les jardins familiaux gérés par le Pôle parcs, jardins et espaces naturels, suscitent un vif intérêt. Ces espaces représentent une ressource importante pour les familles résidant en appartement. Ils leur permettent de cultiver des légumes, favorisant ainsi une alimentation saine et économique, de renouer avec la nature en milieu urbain et de participer à l'embellissement végétal de la ville. Chaque année, le concours des plus beaux jardins familiaux valorise l'implication des jardiniers amateurs. Un lauréat est distingué par site, et se voit remettre un bon d'achat dans une jardinerie partenaire ainsi que des plantes issues du centre horticole municipal.



### Quelques chiffres

- 21 jardins partagés gérés et animés par un groupe d'habitants
- 2,5 ha de surfaces enherbées en éco-pâturage
- 21,5% des surfaces enherbées sont éco-gérées (fauchage alterné, éco-pâturage)
- 851 parcelles en location à destination des messins sur 26 sites dans 9 quartiers fin 2024.

## Orientation stratégique 5



# PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, PROTÉGER LES MILIEUX ET LES RESSOURCES

Liens avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) :





**Périmètre de l'objectif**  
L'objectif concerne la  
plantation d'arbres et  
arbustes à Metz



60 000 arbres et  
arbustes plantés



100 000 arbres et  
arbustes plantés



46 951 arbres et arbustes  
plantés depuis l'hiver  
2020/2021 et 1 455  
arbres plantés pendant la  
dernière saison hivernale

# RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ ET CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

## En actions

### LA PROTECTION DES ABEILLES TERRICOLES

Une campagne de sensibilisation a été lancée sur les abeilles terrioles afin de mettre en avant leur rôle essentiel pour la préservation de la biodiversité et l'équilibre des écosystèmes. Ces abeilles, reconnaissables à leurs nids en forme de monticules de terre, voient souvent leurs habitats menacés par des méthodes d'entretien inappropriées : piétinement, sol tassé ou tontes trop courtes. Les habitants sont invités à signaler les nids observés via la plateforme ConnectMetz et à adopter des gestes simples : maintenir des zones de sol nu, limiter la fréquence et la hauteur des tontes pour éviter de détruire les nids, ou encore semer des fleurs sauvages à proximité.

### PROTÉGER LES OISEAUX PENDANT LA PÉRIODE DE NIDIFICATION

Territoire Engagé pour la Nature, la Ville porte une attention particulière à la protection des oiseaux, y compris en milieu urbain, où les haies jouent des rôles écologiques majeurs : habitat, source de nourriture, sites de reproduction pour de nombreuses espèces. Dans ce cadre, elle a incité les bailleurs sociaux et acteurs locaux à éviter les tailles de haies non urgentes entre le 15 mars et le 15 août, période clé pour la nidification. En cas de travaux indispensables, une vigilance doit être exercée pour détecter la présence de nids avant toute intervention afin de ne pas les perturber.

### SUIVI DES MICRO-FORÊTS URBAINES



Deux micro-forêts ont été plantées, selon la méthode Miyawaki, dans le quartier de Devant-les-Ponts (Forêt des Ponts et parc du Sansonnet) afin de favoriser la présence de nature en ville. Ces espaces boisés, adaptés aux contraintes urbaines, font l'objet d'un suivi paysager sur cinq ans pour évaluer leur impact visuel et leur acceptation par les habitants\*. Un protocole a été mis en place pour documenter l'évolution de ces écosystèmes avec des campagnes photographiques biennuelles. Les images, prises sous divers angles, sont archivées pour suivre la progression. Trois zones d'observation et deux espaces témoins permettent de comparer la croissance des plants et la biodiversité. Chaque arbre est répertorié, géolocalisé et mesuré selon des critères précis, tandis que les plantes herbacées sont recensées avec précision. L'objectif est d'étudier le développement de ces forêts artificielles en comparaison avec une végétation naturelle. Les premiers résultats sont prometteurs : les micro-forêts prennent progressivement forme et s'intègrent naturellement dans le paysage urbain.

\* en partenariat avec AgroParisTech, l'Université de Lorraine et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement Est (Cerema).

## Quelques chiffres

- 28 nouveaux points de fleurissement réalisés dans le cadre de "je fleuris ma rue" portant à 116 réalisations au total
- 1 116 m<sup>2</sup>, la surface de la micro-forêt du Sansonnet qui abrite 3 050 arbres et arbustes de 38 espèces locales
- 523 000 € de budget pour la forêt des Ponts (partiellement financée par des mécènes locaux)
- 18 000 m<sup>2</sup> sur 4 parcelles constituent la forêt des Ponts avec 29 000 arbres et arbustes plantés
- 1,5 m de croissance moyenne par an pour les arbres les plus développés sur le site de la Forêt des Ponts (essences locales et méridionales)

# PROTÉGER LES MILIEUX ET LES RESSOURCES

## En actions

### UN ÉCRIN DE VÉDURE POUR LE QUARTIER COISLIN



Les cheminement piétons, notamment ceux reliant les places Saint-Louis et du Quarteau au quartier Outre-Seille et à la place Mazelle, seront rendus plus agréables. Les rues Saint-Charles et Saint-Henry bénéficieront également d'aménagements paysagers, avec des chemins piétons ombragés reliant la place Coislin aux artères environnantes.

Après une phase de diagnostic archéologique et de travaux préparatoires à l'automne 2024, la transformation de la place Coislin et de ses alentours a débuté. Ce projet d'amélioration du quartier répond aux enjeux environnementaux et urbains actuels. L'objectif de cette opération est d'améliorer les espaces publics et le cadre de vie des habitants, tout en anticipant la future requalification de l'hôpital Sainte-Blandine et de son jardin pour garantir une cohérence d'ensemble dans l'aménagement du quartier. Aujourd'hui très minéralisée, la place Coislin est l'une des zones les plus exposées aux îlots de chaleur à Metz. Les travaux prévoient la désimperméabilisation de 4 200 m<sup>2</sup>, soit plus de la moitié de la surface du parking, afin de favoriser l'infiltration naturelle des eaux de pluie. Les places de stationnement seront recouvertes de pavés drainants et un éclairage LED viendra compléter ces aménagements. Parallèlement, 1 800 m<sup>2</sup> d'espaces verts seront créés, avec la plantation d'une cinquantaine d'arbres sélectionnés pour leur résistance aux changements climatiques. Ils contribueront ainsi à rafraîchir l'atmosphère et à purifier l'air. Le parking sera réorganisé avec 350 places (dont 6 PMR) et 18 bornes de recharge pour véhicules électriques. Par ailleurs, une quarantaine de bornes supplémentaires seront préinstallées le long de la rue du Cambout, afin d'anticiper les besoins futurs.

### L'ÉCO-PÂTURAGE AU SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ

Depuis plusieurs années, l'éco-pâturage est développé à Metz pour préserver la biodiversité en adoptant des techniques d'entretien des espaces verts respectueuses de l'environnement. Chaque année, à la saison estivale, des vaches de race Highland, élevées au sein des Highlands du Warndt, sont introduites dans certains espaces municipaux pour y paître librement. Afin de sensibiliser les jeunes générations, des ateliers pédagogiques sont régulièrement proposés aux écoles messines. Ces animations permettent aux élèves de découvrir ce mode d'entretien écologique et de mieux comprendre son rôle dans la protection de l'environnement.

## Quelques chiffres

- 5 600 m<sup>2</sup> rendus perméables à l'école Jean Moulin
- 4 800 m<sup>2</sup> rendus perméables à l'école Auguste Prost
- 270 m<sup>2</sup> rendus perméables dans le square Mère Françoise
- 434 m<sup>2</sup> rendus perméables rue de la Chèvre/square Catherine Jacquat/école Notre-Dame
- 714 m<sup>2</sup> rendus perméables place du Bon temps à la Grange-aux-Bois
- 200 000 € engagés pour les travaux de requalification de la place du Bon Temps (désimperméabilisation, pose des pavés drainants, apport de la terre végétale...)



**Périmètre de l'objectif**  
L'objectif concerne  
les services de la ville  
certifiés ISO. L'enjeu de  
ces démarches est, entre  
autres, de prévenir et  
de maîtriser les risques  
potentiels de pollution des  
activités municipales sur  
les milieux naturels et sur  
l'environnement.



Maintenir les  
certifications  
environnementales  
ISO pour les services  
techniques de la Ville



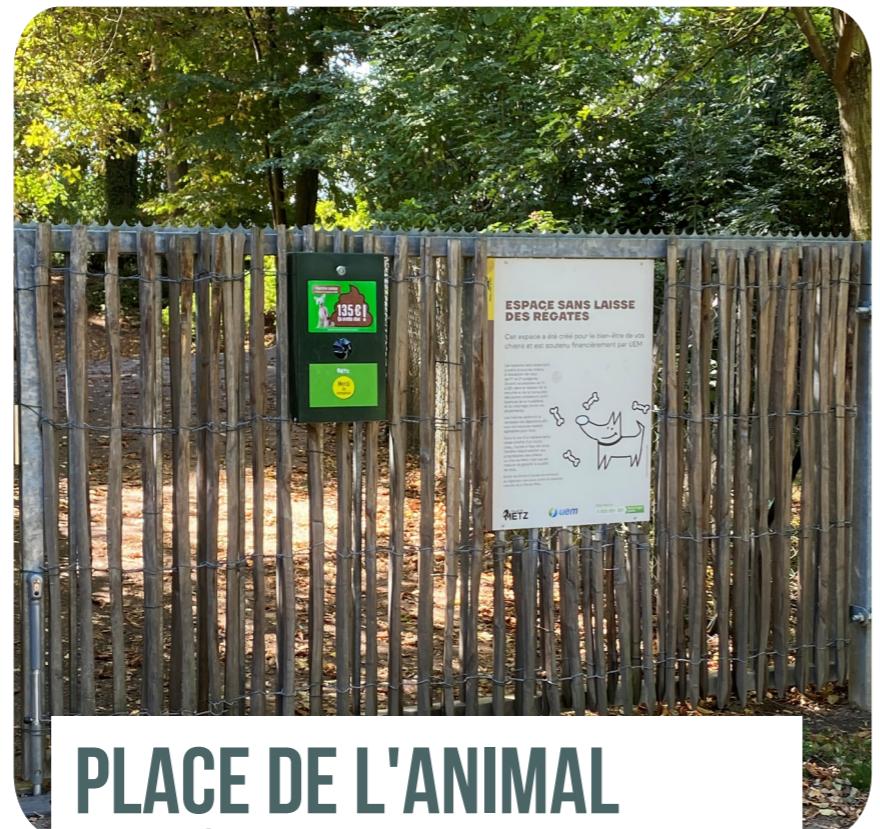
2 pôles certifiés



Déployer une politique sur la place de l'animal dans la Ville

## Quelques chiffres

- **9** espaces sans laisse aménagés
- **2** pigeonniers contraceptifs
- **2** écuropods installés rue du Saulnois et rue de Génivaux, portant à **11** le nombre d'écuropods sur le territoire messin
- **89** stérilisations de chats errants en 2024
- **8** animations périscolaires réalisées par l'association WELFARM en centres de loisirs autour du respect des animaux de ferme
- **71** animations à destination des enfants sur la biodiversité (temps scolaire, périscolaire et extrascolaire)
- **20** exposants et spécialistes du bien-être animal lors de la première édition du Woofest, festival dédié aux chiens et à leurs maîtres



## PLACE DE L'ANIMAL DANS LA VILLE

### En actions

#### BIEN-ÊTRE ANIMAL : LES ESPACES SANS LAISSE

Plusieurs espaces sans laisse (ESL) ont été aménagés à Metz. Ces zones clôturées et sécurisées, ouvertes de 7h à 22h, offrent aux chiens la possibilité de se déplacer librement, tout en favorisant une cohabitation apaisée avec les riverains. La ville compte désormais neuf ESL répartis sur l'ensemble de son territoire, des équipements particulièrement plébiscités par les usagers.

#### LES CHATS ERRANTS

La Ville s'inscrit dans une gestion responsable des chats errants. La stérilisation, solution durable, permet de réguler les populations félines, de limiter les nuisances, de prévenir les abandons, et de protéger la biodiversité urbaine. Environ 220 chats ont déjà été stérilisés et identifiés dans le cadre de ce dispositif, devenant ainsi des « chats libres » réintroduits sur leur site d'origine.



## SENSIBILISATION À LA NATURE EN VILLE

### En actions

#### UN ESPACE DÉDIÉ À L'ÉCOLOGIE URBAINE OUVERT À TOUS

Le cloître des Récollets s'illustre comme le lieu phare de l'écologie urbaine. Il accueille de nombreuses associations engagées dans la protection de l'environnement et la promotion de pratiques durables. Pour s'ouvrir davantage au public, le site propose désormais des tables rondes, des visites guidées thématiques et des expositions, faisant de ce lieu un acteur clé de la transition écologique en milieu urbain.

En 2024, plusieurs événements ont été organisés comme notamment la 3<sup>e</sup> édition des entretiens de la biodiversité du Grand Est organisée par le Parc de Sainte-Croix et l'Institut Européen d'Écologie. Pendant trois jours, cet événement a abordé les enjeux de la nature en ville à travers des ateliers scolaires, des tables rondes, des conférences, des expositions et un village écocitoyen. La conférence de Rob Hopkins\*, délocalisée pour l'occasion à l'Arsenal Jean-Marie Rausch, a fait salle comble. En juin, le site a également accueilli le 1<sup>er</sup> colloque national sur les champignons médicinaux, organisé par la Société Française d'Ethnopharmacologie, réunissant 120 professionnels (santé, ethnologie, biologie) et étudiants.

Dans la continuité de l'héritage de Jean-Marie Peilt et Roger Klaine, ce site emblématique est un lieu d'échanges, d'expérimentations et de formation, au service de la transition écologique.

*\*Enseignant britannique en permaculture, initiateur du mouvement international des villes en transition.*

#### ÉCOUTER LA NUIT

La Direction de la transition écologique, en partenariat avec la CPEPESC Lorraine, a organisé deux balades dédiées à la découverte des chauves-souris. Ces rendez-vous, ouverts à tous, avaient pour objectif de sensibiliser le public à ces animaux souvent mal connus, en abordant leur mode de vie, leur cycle biologique, leurs déplacements et leur alimentation. Intitulées « Balade nocturne : à la rencontre des chauves-souris », ces animations se sont déroulées au parc de La Cavalerie et à la cathédrale de Metz. Chaque session a réuni une trentaine de participants, témoignant de l'engouement pour ce sujet. Grâce à des échanges interactifs et à une écoute acoustique en fin de parcours, les participants ont pu mieux comprendre la diversité et les particularités de ces espèces.

### Quelques chiffres

- **12** écoles disposent d'un coin de jardin et/ou un potager
- **16** écoles disposent d'un coin Nature



**Périmètre de l'objectif**  
L'objectif concerne les écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Metz



**42% des écoles disposent d'un coin de nature et/ou d'un coin de jardin et/ou d'un potager**



**50% des écoles disposent d'un coin de nature et/ou d'un coin de jardin et/ou d'un potager**

**Suivi de l'objectif 3<sup>ème</sup> année : 45,9%**

**CONCEPTION ET RÉDACTION**

Direction de la transition écologique en lien avec les services de la Ville de Metz

**RÉALISATION ET IMPRESSION**

Communication interne & reprographie / Ville de Metz

**PHOTOS**

Photographe / Ville de Metz

**DATE**

Novembre 2025



Brochure imprimée sur du papier labellisé  
100% PEFC.

